

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 23 mars 2023

DATE DE
CONVOCATION

17 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION

29 MARS 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 26

**Objet : Police municipale –
Campagne de stérilisation
des chats errants –
Partenariat avec la
Fondation 30 millions
d'Amis**

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Jimmy MASSON, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS.

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE-OREC
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Éric DEWULF à madame Dorothée BERTRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Yves COLPAERT

Absents : Madame Laëtitia LEGRAND, Madame Alexandra LEGRAND, Monsieur Olivier SABRE

Secrétaire de séance : Madame Bérangère MAHAUDEN

Délibération n°15/19 – 03/2023.

**Objet de la délibération : Police municipale – Campagne de stérilisation des chats errants –
Partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural et notamment les articles L.211-27 et R.211-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 05 avril 2022 ;

Par délibération du 05 avril 2022, le Conseil municipal a autorisé la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants et a autorisé la signature d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

La convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2022, il convient de la renouveler.

Il est donc proposé au Conseil municipal de conventionner de nouveau avec la Fondation 30 Millions d'Amis sur les mêmes obligations de chacune des parties que celles proposées lors de la dernière délibération.

Pour rappel, les deux parties participeront chacune à hauteur de 50% des frais des stérilisations et d'identification par puce électronique.

Le budget global de cette campagne correspond aux frais des stérilisations et des puçages soit :

- 80€ TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 100€ TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

L'estimation établie par la commune porte sur une douzaine de chats errants pour 2023. Les lieux de capture restent à définir avec la Fondation.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2023

Objet de la délibération : Police municipale – Campagne de stérilisation des chats errants – Partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis

La convention prendra effet à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Elle ne pourra pas être reconduite tacitement.

Une campagne d'affichage et d'information est associée à cette opération avec la fondation 30 Millions d'Amis.

Par ailleurs, la fondation Brigitte Bardot a également accepté de renouveler son soutien et son accompagnement en participant aux stérilisations et identifications de chats errants. Elle ne contractualise cependant pas le partenariat par un principe de convention mais de paiement direct sur facture au cabinet vétérinaire Aliboron à Estaires.

La fondation Brigitte Bardot a donné son accord pour la stérilisation et l'identification de 14 chats libres :

- 7 femelles pour un montant de 80€ par femelle
- 7 mâles pour un montant de 60€ par mâle

Si toutefois une femelle devait être gestante, là encore, le cabinet vétérinaire devrait facturer un supplément de 30€ par animal, soit 110€ au lieu de 80€, montant qui restera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis, telle que présentée en annexe ;
- **d'approuver** le partenariat avec la fondation Brigitte Bardot en paiement direct au cabinet vétérinaire Aliboron à Estaires ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance
Bérangère MAHAUDEN

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 29/03/2023

Publié ou notifié le

Le Maire,

Bruno FICHEUX

